



## **COMMUNIQUÉ DE PRESSE**

### **Désarmement nucléaire : amplifions la bataille**

Après l'entrée en vigueur du Traité d'interdiction des armes nucléaires de l'ONU, nous devons amplifier la bataille pour le désarmement nucléaire.

La lutte pour la paix dans le monde et le désarmement, notamment nucléaire, s'inscrivent dans les priorités de la CGT, engagée dans un syndicalisme de transformation de la société pour un Développement Humain Durable.

La CGT se réjouit que le 24 octobre 2020, 50 États aient ratifié le Traité d'Interdiction des Armes Nucléaires, permettant ainsi son entrée en vigueur 90 jours plus tard.

Ce traité a été adopté par 122 États lors de l'assemblée générale des Nations unies le 7 juillet 2017 et les processus nationaux de signature et de ratification sont en cours.

C'est un message fort qu'envoie l'ONU : après les textes internationaux d'interdiction des armes chimiques et bactériologiques, avec l'entrée en vigueur du TIAN, ce sont désormais toutes les armes de destruction massive qui sont interdites en droit international.

Membre permanent du Conseil de sécurité de l'ONU, la France ne peut s'exonérer de ses responsabilités au regard de cette évolution fondamentale du droit international.

Cela conduit la CGT à maintenir la pression pour que la France et tous les États détenant l'arme nucléaire et les pays membres de leurs alliances militaires s'engagent sur le chemin de l'interdiction des armes nucléaires. Rappelons que l'arsenal nucléaire entraîne des dépenses considérables, qui détournent des ressources publiques d'objectifs prioritaires (encore 5 milliards d'euros dans le budget 2021 des armées).

La CGT renouvelle son appel à signer massivement la pétition pour la ratification du TIAN par tous les États : <https://www.mvtpeix.org/wordpress/petition-pour-un-traite-dinterdiction-des-armes-nucleaires/>.

Montreuil, le 28 octobre 2020